



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°135

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : RECRUTEMENT D'UN(E) AGENT(E) CONTRACTUEL(LE) SUR LE GRADE DE MÉDECIN HORS CLASSE (CATÉGORIE A) À LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL AU 1ER JANVIER 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste de médecin référent à raison de 1h par mois, a été créé le 1er octobre 2011 pour assurer des actions de prévention et d'information, et de valider les protocoles médicaux au sein de la structure multi-accueil. Sur les conseils de la PMI, il est indispensable de recruter un médecin référent.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, cet emploi est occupé par une agente contractuelle sous contrat à durée déterminée recrutée suite à l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes. Le poste permanent devient vacant au terme de ces 3 ans. Il est donc nécessaire de déclarer la vacance du poste.

VU la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Vienne en date du 9 novembre 2020 sous le numéro O086201100154599 (Cf. Annexe 1)
Malgré la publicité de l'offre d'emploi, aucun(e) candidat(e) correspondant(e) à un recrutement statutaire ne s'est présenté(e). La recherche a donc été infructueuse.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé aux membres du Conseil municipal de recruter l'agente contractuelle de droit public sur le grade de médecin hors classe (grade justifié par les missions de médecin référent) sur la base de 1 h par mois pour une durée de 3 ans du 1/01/2021 au 31/12/2023.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agente sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agente percevra la rémunération contractuelle calculée sur la base de l'indice brut 1027, indice majoré 830 avec le régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des médecins territoriaux.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2011 créant le poste de médecin hors classe à 1h par mois à compter du 1er octobre 2011,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 octobre 2020 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) à compter du 1er novembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal:

- acceptent de recruter l'agente contractuelle de droit public sur le grade de médecin hors classe pour assurer les fonctions de médecin référent et participer au bon fonctionnement de l'établissement,
- approuvent la durée du contrat de 3 ans du 1/01/2020 au 31/12/2023,
- approuvent la rémunération contractuelle calculée sur la base de l'indice brut 1027, indice majoré 830 avec le régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des médecins territoriaux,
- chargent le Maire de la signature du contrat

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

